

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Des galons pour 1518 agents de la Sécurité pénitentiaire

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

Le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de Brigade Jean Germain Effayong-Onong, a présidé, hier, à la place d'armes de la prison centrale de Libreville, la cérémonie officielle de port des galons des sous-officiers et hommes de rang de la promotion 2016 dudit corps d'armée. En présence du commandant en chef en second de la sécurité pénitentiaire, le colonel Jean De Dieu Ngoundou Bouka, et de plusieurs autres officiers supérieurs, officiers et sous-officiers. Coronavirus oblige, ladite rencontre s'est tenue dans le respect des mesures barrières. Limitant ainsi le nombre de récipiendaires à un modeste échantillon de moins de 10 agents par vagues. Lecture des deux arrêtés portant in-

tégration des agents et port des galons à proprement dit des mains des deux premiers responsables de la Sécurité pénitentiaire ont constitué les temps forts de ce cérémonial militaire.

Ils étaient donc au total 1518 sous-officiers et homme de rang à recevoir leurs insignes dont 800 caporaux encore appelés agents de premières classe, 365 sous-brigadiers (communément appelés sergent-chef) et 353 agents majors autrement désignés sergents.

Ce rituel militaire vient formaliser de façon officielle l'intégration de ces hommes et femmes dans la Sécurité pénitentiaire. Toute chose qui va leur permettre de bénéficier très vite de leurs avantages (primes de transports et de logement, etc.), en plus des émoluments dont ils bénéficiaient déjà.



Le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de Brigade Jean Germain Effayong-Onong, procédant au port des galons d'un échantillon de la promotion 2016.

Le clin d'œil de *Lybek*



Éducation : la Conasysed conditionne la reprise à la satisfaction de ses préalables

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Les responsables de la Convention nationale des syndicats du secteur de l'éducation (Conasysed) étaient hier, vendredi 10 juillet, autour du ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama Daouda, pour débattre des préalables exigés par la centrale syndicale à la reprise prochaine des cours. Plusieurs points ont été abordés par les deux parties. Notamment la question de l'organisation des examens du BEPC et du CEP, de la régularisation des situations administratives, du paiement des vacances et de la mise en place de l'indemnité Covid-19. Louis-Patrick Mombo a précisé que la satisfaction totale de ces exigences est la condition pour la reprise des classes le 20 juillet prochain.

"Le ministre nous a rassurés que



Les membres de la Conasysed autour du ministre de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama Daouda, hier.

des mesures palliatives sont à l'étude quant à l'organisation du BEPC et du CEP, par exemple. Pour l'indemnité Covid, il a dit se référer au Premier ministre pour étudier la question. Quant à la régularisation des situations administratives, le membre du gouvernement a promis d'inviter les partenaires sociaux que nous sommes, à la Fonction publique pour voir comment le traitement

de ces dossiers évolue. Il en est de même pour la construction des salles de classe, nous avons été invités pour voir la réalisation des travaux qui s'effectuent en ce moment sur le terrain", a indiqué le responsable syndical. La Conasysed, a-t-il ajouté, attend des mesures concrètes, avant de donner son avis pour le 20 juillet prochain. " Nous avons écouté et compris le ministre.